

Compte –Rendu de la réunion du Conseil de quartier Centre

Place Hérisson, Service Manifestations, mercredi 6 décembre 2017, 17h45

Membres du Conseil de Quartier présents : Gerard Meilleurat, Michel Simoni, Michèle Ferlet, Marcel Barlam, Michèle Gil, Marie-Laure Volpeliere, Jérôme Crabette, Michele Diascorn, Grégory Lavigne, Emilie Feuillet.

Elus présent:

Joseph Carles, Maire de Blagnac

Maurice Bidouilh, Adjoint au Maire délégué au quartier centre.

Catherine Eschard, Adjointe au Maire délégué à la démocratie participative

Département Démocratie de proximité : David Capelle, référent du quartier Centre

1. Intervention de M. le Maire

Monsieur le Maire intervient au sein du Conseil de Quartier pour saluer l'implication des précédents membres du Conseil de Quartier et remercier l'engagement des nouveaux membres qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps personnel à la vie de ces instances de vie citoyenne. Le Maire rappelle la caractéristique première de Blagnac : l'équilibre des espaces, avec un tiers d'habitat, un tiers d'entreprises, un tiers d'espaces verts. Il met également en avant son souci de faire en sorte que chaque quartier de Blagnac participe à la même conception générale du vivre ensemble à l'échelle de toute la Ville. Le Maire profite de ce temps de rencontre pour présenter les principaux chantiers de la Ville qui sont en cours de réalisation : nouveau conservatoire de Musique et de Danse, nouveau gymnase de Naudin, réhabilitation de la piscine, réhabilitation de la salle des fêtes des Ramiers, nouvel hôtel de ville... Il insiste sur le fait que tous ces projets partent d'une même volonté politique : répondre au plus près des besoins des habitants. Il évoque par ailleurs les grands enjeux métropolitains liés à la forte croissance démographique de l'agglomération toulousaine, notamment en terme d'habitat et de déplacements : maîtrise de la politique foncière notamment avec la mise en place de la taxe d'aménagement majorée vis-à-vis des promoteurs, défense de

l'amélioration des déplacements sur le nord-ouest toulousain, avec la défense du prolongement de la RD902 et de la construction d'un nouveau pont sur la Garonne... Le Maire affirme sa conviction profonde que seule la coopération entre tous les acteurs de bonne volonté peut contribuer à la concrétisation sur le terrain de projets justes et adaptés. Ainsi, la contribution des membres des Conseils de Quartier est incontournable dans le regard qu'il porte sur cette stratégie de co-construction. Le Maire précise enfin qu'il se tient personnellement à la disposition des membres des Conseils de Quartier tout au long de l'année, aux côtés des adjoints de quartier, pour échanger sur les différentes politiques de la Ville.

2. Election du président délégué

Le président délégué préside le conseil de quartier, il est l'interlocuteur privilégié du référent et de l'adjoint de quartier et bien sûr de la municipalité.

Il propose l'ordre du jour des réunions, validé par l'adjoint, il relie le compte rendu et le valide.

Il représente le Conseil de Quartier dans différentes manifestations, par exemple l'accueil des nouveaux arrivants...

Il siège au Conseil Economique Social et Environnemental Local (CESEL) et transmet les informations au Conseil de Quartier.

Il peut faire remonter des idées des quartiers au sein du CESEL.

Il s'occupe de la gestion de la liste de diffusion mail et l'adressage des informations par ce biais.

Il participe aux réunions qu'organise Mme Eschard, adjointe au maire déléguée à la démocratie participative, toutes les 5 semaines avec les autres présidents délégués pour faire un tour de table de chaque quartier, pour avoir de l'information municipale et pour coordonner les calendriers des différentes actions.

Le mandat du président délégué est de 3 ans non renouvelable.

Gérard Meilleurat est le seul candidat au poste de président délégué.

Il est élu à l'unanimité.